

Collège Syndical
Kimbo/Port Conakry
N°0065/CS/2025
Tel : 620040912
620194819

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail Justice Solidarité
Fria le 21 Juillet 2025

A

MONSIEUR LE DIRECTEUR GENERAL DE RUSAL FRIGUIA

Objet : Lettre de préavis de Grève

Monsieur,

- Considérant que la Société RUSAL FRIGUIA étant signataire de La Nouvelle Convention Collective des Mines et Carrières ;
- Considérant que la Société RUSAL FRIGUIA occupant la 2^{eme} place dans le classement par la chambre des mines des Sociétés minières en production après la CBG ;
- Considérant que la Société RUSAL FRIGUIA n'a pas vocation de sous-traiter les activités de la Société qui sont en rapport directe avec le cœur de la production à une Société de Prestation et ce en violation des dispositions de l'article 48 de la Nouvelle Convention Collective des Mines et Carrières et des dispositions de l'article 110.1 relative à l'utilisation de la main d'œuvre de l'entreprise ;
- Considérant le dépôt par le college Syndical de la plateforme revendicative auprès de la Direction Générale de RUSAL FRIGUIA a la date du 20 Mai 2025 pour les négociations dans le cadre de l'application de la Nouvelle Convention Collective des Mines et Carrières et qui est resté sans suite ;
- Considérant la lettre de rappel adressée a la Direction Générale de RUSAL FRIGUIA par le College Syndical à la date du 10 Juin 2025 concernant la plateforme revendicative, qui est restée sans suite aussi ;
- Considérant la décision de la Direction de RUSAL FRIGUIA d'évoluer de façon solitaire sans associer le college Syndical par rapport à l'application de la Nouvelle Convention Collective des Mines et Carrières ;
- Considérant, de ce qui précède, le refus délibéré de la Direction Générale de RUSAL FRIGUIA d'ouvrir les négociations avec le Collège Syndical pour travailler sur le cadran catégoriel et la grille salariale ;
- Considérant l'inaction de l'Inspecteur du Travail de la Zone Spéciale de Fria malgré l'injonction de l'Inspecteur Général du travail, de venir organiser les négociations

entre la Direction de RUSAL FRIGUIA et le Collège Syndical pour l'application de la Nouvelle Convention Collective des Mines et Carrières ;

- Considérant que la date d'application de la Nouvelle Convention Collective des Mines et Carrières est prévue à partir du 1^{er} Aout 2025 ;
- Considérant la violation de tous les droits et acquis du collège Syndical par la direction de RUSAL FRIGUIA ;
- Considérant que la tentative de médiation voulue par les autorités préfectorales et la notabilité pour rapprocher les positions, est restée vaine ;

Par ces faits, le Collège Syndical Kimbo/Port Conakry porte à l'attention de la Direction Générale de RUSAL FRIGUIA du dépôt de ce préavis de grève à compter du 21 juillet 2025.

Le Collège Syndical Kimbo/ Port Conakry sait compter sur votre bonne compréhension.

Copies :

- SEINTA PRESTATION1
- Conseiller Militaire de Liaison auprès de RUSAL FRIGUIA1.....1
- Le Chef d'Etat-major General de L'armée.....1
- Le Haut Commandant De La Gendarmerie Nationale.....1
- Préfet de Fria.....1
- Le Commandant De La Gendarmerie auprès de RUSAL FRIGUIA.....1
- Le Bureau du KOUNTIGUI de Fria.....1
- l'Inspecteur général du travail.....1
- l'Inspecteur régional du travail de Boké
- l'Inspecteur du travail de la Zone Spéciale de Fria.....1
- Le Président du Tribunal du Travail.....1
- La Chambre des Mines.....1
- Ministre des Mines et de la Géologie.....1
- Ministre du Travail et de la Fonction Publique.....1
- CGE-GUI.....1
- FEPAMGUI.....1
- Les Fédérations des Mines USTG-CNTG.....1
- Centrale Syndicale USTG.....1
- Centrale Syndicale CNTG.....1

Le Secrétaire Général Port Conakry



Le Secrétaire Général Kimbo

